

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Mise à disposition, à titre payant, du restaurant scolaire La Fontaine à un particulier

N° : VA_DEC2023_627

Service : Protocole, manifestations et sécurité

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition, à titre payant, le restaurant scolaire La Fontaine à :

- M. Dubart Patrice du 11 au 12 novembre 2023, au prix de 732,80 € TTC.

Une convention sera signée pour cette mise à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 8 novembre 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-198660-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 10 novembre 2023